

NATIXIS – FUSIONS – INFORMATIQUE

## **Attention travaux !**

*Natlxis serait-il le dossier médiatique qui cache une forêt d'évènements plus conséquents pour le devenir professionnel de milliers de salariés de l'Écureuil ? Les dossiers Informatique et Fusions/Mutualisations sont ouverts et vont faire l'objet de négociations nationales dans les prochaines semaines.*

### ► Natlxis

#### **LES CAISSES D'ÉPARGNE DEVRONT PRENDRE EN COMPTE LES INTÉRÊTS DE NATIXIS**

La machine Natlxis est en route et rien ne semble devoir entraver le calendrier prévoyant l'opération de marché à la mi novembre. Auparavant, le dossier va revenir dans les Caisses d'épargne où les Cos vont avoir à se prononcer sur les conditions de cession des Certificats coopératifs d'investissement (CCI) à Natlxis. Les Cos auront ainsi à avaliser un autre volet de la facture, en engageant leurs Caisses d'épargne à prendre en compte les intérêts de Natlxis dans leur développement et en acceptant que cette clause soit supervisée par le Censeur de la CNCE.

La Commission de Concertation Natlxis, regroupant les représentants des salariés et les directions des deux Groupes, s'est réunie à deux reprises en juillet sans parvenir à s'accorder sur un texte régissant ses prérogatives et son fonctionnement. Nous avons interpellé les responsables du Groupe Caisse d'épargne afin que cette situation ne conduise pas à un enlisement. La Commission de concertation répond d'un engagement du Groupe permettant de garantir une information commune relative à la mise en place de Natlxis, notamment dans sa dimension sociale, et de définir les grandes lignes des négociations à mener dans les nombreuses entreprises concernées.

### ► Fusions/Mutualisations

#### **VERS UN RÉSEAU À 15/20 CAISSES ?**

Alors que trois chantiers de fusion sont dorés et déjà engagés, ALPES-RHÔNE ALPES LYON, FLANDRE-PAS DE CALAIS-PAYS DU HAINAUT et CHAMPAGNE ARDENNE-LORRAINE, nos dirigeants se défendent que l'opération Natlxis entraîne une nouvelle vague de fusions de Caisses d'épargne. Il s'agit donc d'une pure coïncidence de calendrier et ce serait sans doute une autre coïncidence si le réseau qui se profile devait être composé d'une vingtaine, voire d'une quinzaine de Caisses d'Épargne !!!

Quoi qu'il en soit, il importe que des règles précises soient arrêtées pour garantir les intérêts des salariés en place. A cet effet nous avons demandé qu'une négociation nationale soit rapidement engagée sur ce thème. Ces fusions doivent être réalisées sans compromettre les emplois et les contrats de travail existants, tout en harmonisant les statuts locaux sur la base du mieux disant.

### ► Informatique

#### **POUR UN ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DE QUALITÉ**

Le Groupe vient d'annoncer l'avènement d'un *Système unique d'information* à l'horizon 2010. Un tel projet s'inscrit, selon le Groupe, dans le sens de l'histoire. Il devrait notamment permettre d'offrir un même service sur l'ensemble du territoire. Au-delà des objectifs de rationalité proposés, nous formulons deux exigences essentielles. La première est liée à la pérennité de la maîtrise, par des salariés du Groupe, de l'outil et des sources. La deuxième est que des mesures claires, adaptées et justes soient apportées aux salariés concernés par ce projet. La négociation sociale doit proposer des mesures collectives et individuelles permettant de répondre aux diverses situations des salariés de tous les sites informatiques.

## ► Négociation Annuelle Obligatoire (NAO)

### LES ACTIONS NATIXIS NE SONT PAS UNE RÉPONSE À LA PERTE DE POUVOIR D'ACHAT

La NAO est l'occasion d'examiner tous les ans la situation salariale dans la Branche. Depuis des années, les mesures d'augmentations générales proposées par les employeurs sont grotesques et ne permettent pas de conclure d'accord. Cette situation est le résultat de la politique d'individualisation salariale prônée par nos employeurs.

Si un accord conclu avec le SYNDICAT-UNIFIÉ/UNSA en 2005 a permis de revaloriser les minima salariaux pour les exercices 2006 (+3%) et 2007 (+1 à 2%), la situation des bas salaires reste préoccupante. Les employeurs doivent aujourd'hui impérativement apporter les réponses justes à la situation :

- revalorisation des RAM (rémunération annuelle minimum),
- revalorisation générale de l'ensemble des éléments de rémunération pour, qu'à minima, le pouvoir d'achat soit préservé.

A cet égard, la référence à l'indice des prix établi par l'Insee, pourtant prise en compte par les pouvoirs publics pour revaloriser le SMIC, n'est même pas reconnue par nos employeurs. C'est une véritable offense faite aux salariés, notamment les plus jeunes, pour lesquels cet indice est loin de refléter la réalité de leur pouvoir d'achat, notamment compte tenu de la part ridiculement faible retenue pour leurs frais de logement<sup>1</sup>.

Par ailleurs, le SYNDICAT-UNIFIÉ/UNSA demande la mise en place d'un accord d'intéressement Branche/Groupe et la définition de règles d'attribution de la part variable afin que cessent les dérives constatées dans la distribution de cet élément de salaire.

**Le SYNDICAT-UNIFIÉ/UNSA attend de ces négociations la juste prise en compte des intérêts des salariés du Groupe Caisse d'épargne. Quant à la NAO, les salariés ne sauraient admettre qu'un minimum de reconnaissance salariale leur soit refusé alors que nos entreprises sont en forte expansion.**

Nous avons d'ores et déjà informé nos employeurs que, si nous sommes disposés à étudier toute opération d'actionnariat réservée aux salariés dans le cadre de la mise en place de Natlxis, nous n'accepterons pas qu'une telle mesure se substitue, même partiellement, à une augmentation générale des salaires. La perspective d'une réalisation d'actions futures n'étant pas une réponse aux dépenses quotidiennes (loyer, transport, nourriture...).

Les moyens financiers et humains développés pour construire Natlxis sont énormes. Les équipes commerciales sont déjà fortement sollicitées pour vendre les actions de cette nouvelle structure. La pression est forte à tous les niveaux. Pouvoir d'achat, fusions ou regroupement informatique, ce n'est vraiment pas le moment de susciter la grogne, voire la colère des salariés. Les employeurs doivent en prendre conscience.

*Le Secrétariat National*

*Jean-David Camus, Gérard Commarmond, Patrick Galpin, Serge Huber et Michel Ricard*

---

<sup>1</sup> Pour calculer l'indice des prix, l'Insee compte pour 13,4% de la structure de consommation des ménages la part « Logement et combustibles » alors que ce même institut évalue par ailleurs ce poste à 27,3% des dépenses des moins de 25 ans.